

Le Parcours d'Accompagnement Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie

Vous êtes âgé de 16 à 25 ans, vous avez un projet professionnel, mais vous ne savez pas comment le réaliser ? Le PACEA peut vous aider.

- Pendant une période de **24 mois au maximum**, des personnes qualifiées vous aideront à acquérir des compétences et de l'autonomie pour **préparer votre entrée** dans le monde du travail. Seule condition, être motivé.
- Pour accéder au PACEA, rapprochez-vous de votre **Mission locale**. Un conseiller établira avec vous un diagnostic pour identifier votre projet, vos attentes, vos besoins ainsi que vos compétences. Ensuite, vous établirez ensemble votre parcours, avant de signer votre contrat. En fonction de votre situation, vous pourrez aussi bénéficier d'une aide financière.



Découvrez notre actualité
sur **cap-metiers.fr**

et nos réseaux sociaux

